

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

REUNION PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du jeudi 27 avril 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser : M. le Gouverneur, M. Thomas CIALONE, Mme Deborah COLOMBINI, M. Alain DECERF, Mme Caroline LEBEAU et M. Luc LEJEUNE ainsi que quelques personnes qui vont nous rejoindre mais qui sont coincées dans les bouchons pour le moment.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Mme SCHEEN ne sera pas là.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Parmi les excusés, j'ai Mme LEBEAU, mais ça vous l'avez déjà signalé, Mme SAMEDI et Mme THREINEN. Les autres, je pense qu'ils vont arriver au fur et à mesure mais ils vont arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- M. BAGCI est coincé dans les embouteillages.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- M. CIALONE est excusé et les autres sont dans les bouchons

M. LE PRESIDENT.- Mme MONVILLE ?

Mme MONVILLE, Cheffe de Groupe suppléante.- Mme BASTIN et M. SCHROBILTGEN arrivent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

Vous avez reçu le jeudi 20 avril dernier, par email, un courrier de Monsieur le Directeur général provincial concernant l'obligation légale de déposer une déclaration de mandats et de rémunération à la Région wallonne. Je vous rappelle que cette déclaration doit être déposée pour le 1er juin au plus tard.

Enfin, je salue les étudiants du deuxième module des Sciences administratives de l'École provinciale d'administration qui assistent à notre séance, en direct depuis le Palais provincial, en compagnie de M. Etienne GUIOT, chargé de cours « Orientation transversale – Province ».

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Question d'actualité

Document 22-23/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au comité de pilotage en charge de la rénovation du Palais provincial.

Document 22-23/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la suite des procédures en cours à la Régie des Bâtiments.

Document 22-23/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au compte-rendu d'une visite aux portes ouvertes du Barbou.

Document 22-23/A15: Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux contours de l'enseignement supérieur non-universitaire.

Document 22-23/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir du bâtiment de l'ancienne bibliothèque des Chiroux.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023**Document 22-23/A17 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux dividendes d'ENODIA.**

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte six points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A12, je donne la parole à M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Quel honneur d'inaugurer la parole dans ce beau bâtiment ! Monsieur le Président, chers Collègues.

En février dernier, le Ministre Michel, en charge de la Régie des bâtiments au niveau fédéral, a signé un protocole d'accord pour la restauration du Palais des Princes-évêques avec la Région wallonne, représentée par le Ministre Adrien Dolimont.

Ce protocole prévoyait alors la mise en place d'un comité de pilotage afin de faciliter les échanges entre les différentes instances concernées et de permettre ainsi que les travaux de rénovation et de restauration soient effectués dans les meilleures conditions.

L'enjeu est double, selon le protocole : la conservation de ce patrimoine exceptionnel, ainsi que la réhabilitation du bâtiment pour qu'il réponde aux besoins d'une justice moderne. A ces deux objectifs repris tels quels dans le protocole, j'aurais envie de rajouter également celui que vous avez vous-même soutenu Monsieur Gillard : ouvrir le Palais au public.

Plusieurs mois après la signature de ce protocole, je souhaiterais connaître l'état d'avancement des travaux de ce comité de pilotage, à savoir : quelle est la composition du comité de pilotage ? Comment a-t-elle été décidée ? L'institution provinciale y est-elle représentée, j'imagine que oui, mais par qui ? Quels en sont les objectifs, et les compétences ? Avec quel poids décisionnel, et quelles échéances fixées ? Existe-t-il un budget pour ce comité ? Comment est-il financé ?

Et dans le cadre de ce protocole, le comité de pilotage doit-il répondre à la fois à la Régie des Bâtiments et à la Région wallonne, et également à la Province ?

Je vous remercie pour vos réponses que vous pourrez apporter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial-Président à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Je voudrais, comme Monsieur MAGNERY, me réjouir d'être présent dans ce lieu et que nous ayons pu organiser ce Conseil ici, et remercier les services qui se sont mis branle pour faire en sorte que ce soit possible dans les meilleures conditions.

Donc, Monsieur le Conseiller, Monsieur MAGNERY, comme vous l'avez très justement rappelé, ce dossier de restauration du Palais fait, depuis longtemps, partie de mes préoccupations, à l'instar de nombreux Liégeois désireux de voir leur patrimoine sauvegarder et mieux mis en valeur.

Vous l'avez également évoqué, cette rénovation du bâtiment va, selon moi, de pair avec une réaffectation progressive de cet édifice prestigieux permettant une réappropriation des lieux par nos concitoyens et une attractivité indéniable pour les touristes que nous accueillerons.

Pourtant, depuis plusieurs années, le constat est à la fois simple et inquiétant : le Palais se meurt.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer à cette tribune et lors de plusieurs interviews données à différents médias que la volonté du Collège provincial était de refuser le statu quo, synonyme de délabrement de notre Palais et de perte, peut-être définitive, d'une part de notre identité liégeoise.

Les causes de cette dégradation extérieure et intérieure sont complexes et nombreuses mais, au-delà d'un entretien insuffisant par manque de moyens, la principale est certainement l'incroyable imbroglio institutionnel qui sclérose et annihile les meilleures intentions au point où plus personne ne perçoit précisément son rôle et ses responsabilités tant dans le chef des propriétaires que dans celui des occupants des lieux.

Ainsi, dans un souci de clarification et d'efficacité, la Province de Liège a sollicité en 2021 et en 2022 un droit réel auprès des propriétaires du Palais de Liège dans le but de coordonner, enfin, une démarche commune des divers intervenants en vue de mettre notamment en place un chantier pédagogique de restauration et une réaffectation progressive des locaux pour le public.

Cependant, le Secrétaire d'État Monsieur Mathieu MICHEL en charge de la Régie fédérale des Bâtiments et le Ministre wallon Monsieur Adrien DOLIMONT en charge de la Gestion immobilière de la Wallonie ont plutôt souhaité l'installation d'un autre modèle par la création du Comité de pilotage du Palais des Princes-Évêques.

Celui-ci est présidé par Monsieur Michel FORET, Gouverneur Honoraire, et est composé de représentants de la Régie fédérale des Bâtiments, du SPF Justice, de la Direction de la Gestion immobilière de Wallonie, de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de Wallonie, de la Première Présidente de la Cour d'appel de Liège, du Procureur général de Liège,

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

de l'Agence wallonne du Patrimoine de Wallonie, de la Direction de la sécurisation de la Police fédérale, de la Ville de Liège, des services du Gouverneur et du Collège provincial auxquels peuvent s'adjoindre des experts indépendants tels que le Bâtonnier ou le représentant du Conseil international des Monuments et sites (ICOMOS) ou encore le représentant de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, l'Attaché-architecte de la Régie fédérale des bâtiments assurant le secrétariat dudit comité.

Pour répondre à vos autres questions, Monsieur le Conseiller, sachez que cette composition a été déterminée par la Régie fédérale des Bâtiments en accord avec la Wallonie sans aucune concertation avec la Province.

Je tiens à vous préciser que si je représente l'institution potentiellement accompagné du Directeur général provincial et ce, aux séances de ce comité, celui-ci n'a aucun pouvoir décisionnel. Ses missions sont d'accompagner les études et les travaux de rénovation. Il devrait être un lieu de collaboration, d'échange d'information et de discussion pour déterminer les objectifs, un calendrier des actions en apportant son aide, son expertise lorsque certaines décisions devront être prises.

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 3 février dernier entre les deux propriétaires, je rappelle, le Fédéral et la Région, il fut précisé que ce comité dépend directement de ceux-ci et en aucun cas de la Province. Il va sans dire que je ne manquerai de tenir au courant le Conseil provincial de l'évolution des travaux de ce comité qui s'est réuni une première fois le 11 avril dernier pour s'installer et a procédé hier après-midi à une visite des lieux. Je ne pourrais vous en dire davantage pour le moment.

Cependant, sans préjuger des résultats que pourraient engranger à long terme ce comité de pilotage et les institutions actuellement propriétaires des lieux, la Province de Liège ne restera pas attentiste dans ce dossier à haute valeur symbolique et résonance médiatique.

Elle continuera à prendre ses responsabilités de pouvoir public soucieux de l'intérêt général et à mettre tout en œuvre pour rendre la Palais aux citoyens par une politique d'activités culturelles allant de simples visites du Palais jusqu'à l'organisation de diverses manifestations dans les espaces aujourd'hui occupés par la Province.

Je ne manquerai pas à ce sujet de vous faire part de la programmation qui s'annonce pour la saison 2023-2024 qui débutera, comme pour tout lieu culturel, quelque part au mois d'octobre, après les festivités et plutôt, forcément, les fêtes de Wallonie certes, mais aussi les fêtes du Patrimoine qui ont lieu elles en septembre donc dès la fin du mois de septembre, une programmation sera organisée de manière régulière sur toute la saison.

Le Palais des Princes-Évêques est non seulement chargé d'Histoire liégeoise mais est aussi considéré comme étant le principal bâtiment patrimonial public de Wallonie ce qui lui valut une reconnaissance internationale par son inscription au Patrimoine européen.

À ce titre, il nous appartient donc de le sauvegarder des outrages du temps et de le valoriser par l'organisation de diverses manifestations rassemblant des publics variés qui ne seraient pas nécessairement intéressés de prime abord par l'amour des vieilles pierres.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

C'est là notre ambition. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Monsieur MAGNERY, une réaction ? Non.

Avant de passer la parole je vais demander à Mme Assia MOUKKAS de venir rejoindre le rang des Conseillers, ce serait plus facile.

Pour la deuxième question A13, je donne la parole à M. Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Lors du dernier Conseil provincial, le Collège a évoqué la situation grave de 6 agents de la Régie provinciale des Bâtiments. Des faits délictueux ont été rapportés : vol de machines ou de matériaux, détournement de matériaux destinés à être jetés et exercice d'activités privées durant les heures de service, avec ou sans matériel provincial.

Lors du dernier Conseil, le Député-Président, au nom du Collège, a apporté plusieurs éclairages sur la situation : procédure disciplinaire contre les 6 agents, dépôt de plainte avec constitution de partie civile et descente du Directeur général des Infrastructures et du Développement durable, de l'Inspecteur général et d'un responsable « Ressources humaines » pour rassurer les agents et s'entretenir avec eux.

Des numéros de contacts ont également été proposés aux agents afin de leur permettre de s'exprimer librement auprès de personnes de confiance. Nous sommes un mois plus tard et ces faits continuent d'interroger, tant parmi les agents provinciaux que parmi la population.

Comment la décision de la suspension a-t-elle été signifiée aux agents incriminés ? Ont-ils contesté les faits qu'on leur reprochait ? Quels documents ou engagements liés à la procédure disciplinaire ont-ils signés ?

Nous savons que l'audition des 6 agents par le Collège est prévue ce 28 avril, demain donc. Cette audition clôt-elle la procédure disciplinaire ? La hiérarchie sera-t-elle également entendue ? Où en est la procédure judiciaire ?

Certes, cette procédure requiert de préserver le secret de l'instruction mais ce secret de l'instruction ne s'impose ni aux prévenus ni aux tiers, notamment la partie civile, ni bien sûr aux journalistes.

Enfin, si des mesures sont annoncées pour garantir la bonne utilisation des fournitures, matériel et véhicules provinciaux, nous aimerions savoir si des mesures spécifiques sont également prises quant à la levée fréquente de l'interdiction de cumul d'une fonction provinciale avec une activité complémentaire rémunérée.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

Combien d'agents jouissent d'une dérogation à ce principe ? Quel suivi est organisé pour garantir l'effectivité de l'article 13 du statut administratif du personnel provincial non enseignant qui stipule donc que « le cumul n'est pas de nature à nuire à l'accomplissement des devoirs de la fonction » ?

Merci d'avance pour vos nombreuses réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite à nouveau M. Luc GILLARD, Député provincial-Président à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Chef de groupe, Monsieur RASSAA, votre question relative à la suite des procédures en cours à la Régie provinciale, et j'insiste sur « provinciale », parce que d'aucun n'avait pas compris quand je répondrais à un Conseiller provincial, je parlais à la Régie provinciale, enfin, bon voilà, parfois on est un peu étonné de certaines réactions mais certains ont peut-être considéré que le mot « régie » était un copyright fédéral, peut-être, je ne sais pas...

Votre question donc relative à la Régie des Bâtiments a retenu toute mon attention.

Comme je l'avais indiqué lors de la séance précédente, le Collège provincial a immédiatement pris cette situation très au sérieux en écartant, sur le champ, les agents suspectés d'avoir commis des faits délictueux, et en prenant les mesures nécessaires pour accompagner et épauler les autres agents de la Régie, déstabilisés malgré eux, par cette affaire.

Je ne reviendrai toutefois pas en détail sur tous les éléments de la procédure et vous invite, le cas échéant, à exercer votre droit de consultation.

Comme vous le savez néanmoins, une procédure disciplinaire a été diligentée à l'encontre de six agents provinciaux, parmi lesquels quatre ont fait l'objet d'une mesure de suspension préventive.

Comme le préconise le statut administratif du personnel provincial non enseignant, ces mesures de suspension préventive ont été signifiées aux intéressés par courriers recommandés et par pli simple. Les avocats des agents respectifs en ont par ailleurs également été informés par courriel.

A votre question de savoir si les faits querellés ont été contestés ou non, j'entends ne pas y répondre pour l'instant, dès lors que l'instruction disciplinaire a permis de mettre en lumière de nouveaux faits pour lesquels les intéressés n'ont pas encore eu l'occasion de se défendre dans le cadre de la procédure de suspension préventive.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

Les six agents concernés par cette procédure en auront prochainement l'occasion dès lors qu'ils ont été convoqués, par courrier recommandé du 14 avril dernier, à une audition fixée ce vendredi 28 avril. Pour votre information, chaque convocation individuelle reprend in extenso, l'ensemble des griefs mis à charge de la personne suspectée, ainsi que tous les éléments propres au respect des droits de la défense : droit de consulter le dossier disciplinaire, de se faire représenter par un avocat, de faire appel à des témoins et j'en passe...

Je vous informe toutefois déjà que, à la demande des différents avocats engagés dans cette procédure, ces auditions seront reportées au 12 mai prochain.

Une fois que le Collège provincial aura entendu les agents concernés, celui-ci sera alors en mesure de se prononcer sur les sanctions à prononcer individuellement à l'encontre de chacun, ce qui clôturera effectivement les procédures disciplinaires initiées.

Ceux qui souhaiteraient ensuite contester lesdites sanctions pourront, à ce moment-là dans un délai de 60 jours, introduire un recours en annulation et/ou en suspension devant le Conseil d'Etat.

Concernant plus précisément votre question sur les membres de la ligne hiérarchique, ceux-ci ont bien été entendus dans le cadre de l'instruction disciplinaire.

La procédure judiciaire est, elle, toujours en cours dès lors qu'une plainte avec constitution de partie civile a été déposée chez Monsieur le Juge d'instruction FRENAY. Comme vous le savez sans doute, l'article 57 du Code d'instruction criminelle consacre le principe du secret de l'instruction, et ce, afin d'assurer l'efficacité de la procédure et de sauvegarder l'intégrité morale et la vie privée des prévenus, lesquels bénéficient de la présomption d'innocence. Il est dès lors particulièrement important de continuer à garantir la confidentialité de cette instruction, tant pour notre institution que pour les agents concernés.

Pour conclure mon intervention, je vous informe que le Décret d'Allarde, signé en 1791, consacre, pour tout individu, la liberté d'exercer une activité professionnelle. Depuis 2013, cette liberté est reprise expressément en droit belge à l'article II.3 du Code de droit économique.

Par conséquent, toute interdiction pure et simple d'exercer une activité parallèle, qui serait contenue dans une clause contractuelle ou dans un règlement administratif, serait nulle car contraire à cette liberté d'ordre public.

La jurisprudence reconnaît toutefois que cette activité complémentaire doit être exercée de manière saine et loyale, en dehors du temps de prestation réservé à l'employeur principal.

C'est dans ce cadre que l'article 13 du statut administratif du personnel provincial non enseignant impose aux agents provinciaux de solliciter une dérogation au Collège provincial lorsqu'ils souhaitent exercer une telle activité. Et d'ailleurs, nous y avons mis un peu bon ordre puisque cette demande doit nous arriver fin d'année, avant l'année nouvelle qui s'engage, ce qui n'était pas toujours le cas et donc, difficile de refuser à des gens qui vous demandait un décumul quand on était déjà quasiment une année close.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

L'administration a veillé maintenant à ce que toutes ces demandes re-transitent vers le Collège non plus en ordre dispersé mais à la bonne époque.

Et donc, afin que le Collège puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur ce type de demande, les différents membres de la ligne hiérarchique de l'agent sont ainsi amenés à rendre un avis au cours de l'instruction administrative du dossier.

Une demande pourrait ainsi être refusée s'il apparaît, par exemple, que ce cumul est de nature à nuire à l'accomplissement de la fonction principale de l'agent ou à porter atteinte à l'image de la Province.

Pour ce qui est des chiffres, à l'heure actuelle, 231 membres du personnel non enseignant ont obtenu une levée de l'interdiction de cumul pour l'année 2023.

Je vous informe par ailleurs déjà qu'une modification de l'article 13 susvisé devrait prochainement être proposée au Conseil provincial afin de rendre cette disposition plus lisible et plus efficace.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. M. RASSAA, une réaction ?

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Député-Président pour la réponse complète.

Voilà, nous voulait quand même insister sur le fait que la fonction publique provinciale traîne quand même une réputation historique on va dire, d'une certaine politisation et que cette politisation draine avec elle un certain nombre de... comment est-ce qu'on va dire ça gentiment... pratiques qui empêchent les gens de s'exprimer. Après, voilà, nous on veut aussi défendre l'institution, on trouve aussi que ce genre de faits délictueux doivent être sévèrement sanctionnés s'il s'avère qu'ils sont effectivement délictueux hein, donc la procédure pour nous doit être absolument transparente pour que, justement, elle serve d'exemple et voilà.

Je sais que le Collège, enfin j'ai lu les comptes rendus du Collège pour ça, pour me renseigner sur l'audition donc on espère qu'à la fin de cette audition, on aura aussi un retour du Collège sur les résultats et les modifications aussi du statut, on est ouvert aussi à la discussion et c'est important pour que ça soit clair, ces dérogations ne deviennent pas... 231 c'est quand même un nombre important hein !

Enfin voilà, je vous remercie pour vos réponses et on continuera à suivre le dossier pour la transparence de l'institution provinciale et pour le personnel. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Pour la troisième question A14, je donne la parole à M. Grégory PIRON.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, compte-rendu d'une visite aux portes ouvertes du Barbou. C'est avec plaisir que j'ai pu me rendre aux portes ouvertes ce samedi à l'HEPL Barbou.

Du personnel motivé, que je tiens à saluer pour son accueil et son implication, et des fréquentations variables d'une section à l'autre. Des investissements de rénovations ont déjà été réalisés comme le remplacement de certains châssis et des nouvelles toilettes.

Il y a cependant encore pas mal de locaux qui mériteraient un petit rafraîchissement comme, entre autres, une salle des profs ou un local dont le plafond est en mauvais état. On parle également d'un manque de suivi au niveau du remplacement des néons ou du réapprovisionnement en savon et papier pour se laver les mains, un comble quand on apprend l'hygiène à des étudiants en soins de santé.

Plusieurs mails ont été transmis mais sont restés sans réponses. La section « Kiné » a fait parler d'elle, il y a quelques temps d'ici et aurait obtenu des avancées mais les autres sections, elles aussi, manquent parfois cruellement de matériel pour les cours. Certaines sections parlent même de cagnottes pour pouvoir acheter du matériel !

On pourrait encore améliorer certaines choses ou ressources : par exemple, les étudiantes de la section « sages-femmes » étudient sur des mannequins d'ancienne génération alors qu'un nouveau mannequin sophistiqué se trouve à l'EPAMU où il n'est utilisé que très rarement.

Certes, les étudiantes peuvent se former sur ce mannequin mais à raison seulement de 4 heures par an. N'y a-t-il pas moyen d'optimiser l'usage de cet investissement important ? Il y aurait aussi un mannequin sophistiqué dans les sous-sols de l'HEPL mais personne ne sait le faire fonctionner car on ne disposerait pas du service « suivi après-vente », ce qui est bien dommage.

Merci d'avance pour les réponses que vous apportez à mes questions et surtout pour les actions que vous pourrez mener en faveur des étudiants et enseignants du Barbou. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'invite Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Cher Monsieur PIRON, vous avez eu l'occasion de vous rendre sur le site du Barbou à l'occasion des Journées Portes ouvertes qui s'y sont déroulées samedi dernier.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

Comme vous, j'ai pu apprécier l'enthousiasme des personnels qui accueillent et renseignaient les visiteurs, enthousiasme très largement partagé d'ailleurs par les étudiants qui les guidaient.

Avant d'apporter réponse aux différents éléments que vous avez relevés dans votre intervention, je souhaite souligner l'excellent déroulement de ces journées portes ouvertes sur nos différents sites et saluer le soin tout particulier que nos équipes ont apporté à leur organisation, que ce soit dans le secondaire, le supérieur mais également en promotion sociale.

Vous avez raison de souligner les différents travaux que les collègues de la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable ont réalisés ou coordonnés.

Il va sans dire, Monsieur PIRON, que cette dynamique extrêmement positive sera poursuivie et que les quelques travaux, légers, que vous avez relevés, seront réalisés dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le matériel mis à la disposition des enseignants, vous me permettrez de préciser d'emblée que toutes les acquisitions sont réalisées dans le plus strict respect de la réglementation relative aux marchés publics. Il ne peut nullement être question d'acquisition réalisée via une « cagnotte », qui n'existe pas nous dit la Direction.

Au niveau de la section « Sage-femme », il n'y a ni mannequin sophistiqué dans le sous-sol ni mannequin non utilisé.

Je puis vous assurer que tous les mannequins perfectionnés dont dispose la HEPL sont utilisés et suivis via le contrat d'entretien.

C'est notamment le cas du mannequin « Nursing Anne », spécialement configuré, vous l'aurez deviné, pour la section sage-femme, et qui est utilisé dans le cadre de la simulation. Il complète, fort utilement, les mannequins moins sophistiqués, certes, mais qui demeurent particulièrement utiles dans le cadre de certains apprentissages, et des apprentissages de base notamment.

En ce qui concerne la collaboration avec notre Ecole provinciale d'aide médicale urgente, dont l'expertise en matière de simulation est tout particulièrement reconnue, elle accueille nos étudiants à raison de 8h de cours au cours des trois premières années de la formation et à raison de 24h lors de la dernière année de formation. Au cours de ces 24 heures, les étudiants suivent une formation en matière d'urgences obstétricales, de réanimation d'un bébé et, enfin, une formation à l'issue de laquelle ils obtiennent le certificat en réanimation immédiate.

Je vous remercie, Monsieur PIRON, pour l'intérêt que vous portez à notre enseignement et à notre formation.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Une réaction ? Pas de réaction.

Pour la quatrième question A15, je donne la parole à M. Marc DELREZ.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La présente question d'actualité est motivée par l'annonce d'une fusion à venir entre deux institutions de l'enseignement supérieur liégeois, la Haute Ecole de la ville de Liège et la Haute Ecole Charlemagne.

Cette fusion viserait, dans un contexte de contrainte financière sévère pour l'une des parties au moins, à favoriser les économies d'échelles en regroupant certaines filières. Un tel rapprochement entre des établissements qui relèvent de pouvoirs organisateurs différents est évidemment de nature à redéfinir les contours du paysage de l'enseignement supérieur officiel en région liégeoise, ce qui pose un certain nombre de questions parmi lesquelles les suivantes, qui nous concernent en particulier.

Quels sont les impacts prévisibles ou envisagés sur les destinées de la HEPL ? Faut-il craindre que la fusion, qui cherche à augmenter la masse critique représentée par le nombre d'étudiants inscrits dans les entités concernées, se traduise par une exacerbation de la concurrence avec notre Haute Ecole provinciale, notamment pour ce qui concerne les sections dédiées à l'éducation et l'économie ?

A l'inverse, se peut-il que l'opération puisse présenter des opportunités pour la HEPL en termes de synergies et notamment, en matière de gestion du parc immobilier ?

On entend dire que le projet de fusion inclurait la création d'une nouvelle implantation qui serait à construire sur le territoire de la ville de Liège. Au vu de l'état de délabrement de certains bâtiments de l'enseignement provincial, on se dit que la Province pourrait souhaiter être associée à ce projet ?

Enfin, de façon plus générale, la question se pose de savoir jusqu'où peut aller le rapprochement inter-réseaux, et si des contacts existent en vue d'associer la HEPL aux réflexions sur la création d'une seule institution d'enseignement supérieur non universitaire du réseau officiel dans notre Province ?

Merci déjà Madame la Députée pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention complémentaire.

J'invite à nouveau Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues de nouveau.

Monsieur DELREZ, vous m'interrogez quant aux contours de l'enseignement supérieur non-universitaire en Province de Liège, à la suite de l'annonce de la fusion de la Haute Ecole de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

la Ville de Liège et de la Haute Ecole Charlemagne.

Vous me permettez de rappeler que la Haute Ecole de la Province de Liège, qui compte une population de plus de 10.000 étudiants, dispose déjà aujourd'hui d'accords de collaboration avec l'ensemble des autres Hautes Ecoles présentes sur le territoire de la Province de Liège. Comme vous le savez très certainement, Monsieur DELREZ, des collaborations existent également avec l'Université de Liège.

Il va sans dire que notre Haute Ecole est et demeure ouverte aux collaborations avec d'autres institutions, dans le respect des spécificités de chacun.

Cette fusion, dont les contours semblent encore devoir être précisés et affinés, ne conduit donc pas notre Haute Ecole à collaborer demain avec un partenaire qu'elle ne connaît pas.

Si elle est concertée, notre Haute Ecole ne manquera évidemment pas d'analyser toutes les perspectives de collaborations et toutes les synergies possibles. Encore faut-il qu'elle soit concertée.

Je vous remercie, Monsieur DELREZ, pour votre question qui témoigne de l'intérêt que vous portez à notre enseignement. Merci

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Une réaction Monsieur DELREZ ? Non.

Pour la cinquième question A16, je donne la parole à Mme Catherine LACOMBLE.

Mme Catherine LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ma question porte sur l'avenir du bâtiment de l'ancienne bibliothèque des Chiroux.

Donc, nous sommes aujourd'hui à la nouvelle bibliothèque, donc au B3, pour un Conseil provincial exceptionnel. On a gardé le « B » de bibliothèque et un espace dédié aux livres plus ou moins grand mais, soit, il est trop tard pour épiloguer sur ce nom particulier et sur le changement d'affectation de deux-tiers des lieux.

La visite après ce Conseil ne manquera pas d'inspirer de futures questions. Mais avant cela, je souhaite interroger le Collège sur le désormais ancien bâtiment des Chiroux.

Cela fait plusieurs années maintenant que le déménagement est annoncé et pourtant, aucun projet pour l'ancien bâtiment ne se précise.

Quels sont les freins qui empêchent l'émergence d'un tel projet ? Comptez-vous vendre ce bâtiment ou, au contraire, comptez-vous le réaffecter à un autre projet provincial ? Avez-vous été sollicité par des tiers, opérateurs culturels, institutions ou autres porteurs de projets ?

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

Il se confirme qu'Ethias va déménager à Coronmeuse donc cela rend plusieurs espaces disponibles dans le triangle Croisiers - Chiroux. Avez-vous eu des contacts avec la Ville de Liège quant à un nouveau plan d'aménagement communal ? Il s'agit pour les Liégeois d'éviter un nouveau chancre, malheureuse spécialité locale dont nos édiles ont du mal à se défaire.

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

D'abord, permettez-moi de me réjouir d'être dans ce beau B3, donc qui a été conçu par les services provinciaux donc toutes les études ont été réalisées par nos services et vous verrez, en le visitant, qu'il y a du savoir-faire chez nous dont on peut être fier et je souhaite évidemment maintenant longue vie à ce bâtiment B3 puisque le Service des Infrastructures et des Bâtiments l'a maintenant cédé au Service de la Culture donc c'est mon collègue Luc GILLARD qui en assumera l'avenir.

Madame LACOMBLE, vous m'interrogez sur le futur du site « Les Chiroux », bâtiment appartenant toujours à la Province de Liège et qui abritait la bibliothèque provinciale.

Vous le savez, le processus de rationalisation immobilière du patrimoine provincial est en cours. Je citerais en guise d'exemple le regroupement des services administratifs dans des lieux tels que le Val Benoit, ici le B3 et la Caserne Saint-Laurent.

Cette réflexion est d'ailleurs aussi en cours en ce qui concerne les services encore présents au Charlemagne et à l'Opéra.

Concernant les Chiroux, le déménagement de la bibliothèque et de ses Services Culture vers le B3 étant programmé depuis plusieurs années, une décision quant à son avenir n'a pas encore été prise.

La Province est donc toujours propriétaire du site, mais pas l'unique occupant. En effet, la Ville de Liège, au travers de son Centre culturel, profite aussi d'une partie des locaux, ce qui fait que nous sommes en relation avec cet acteur concernant la bonne gestion de ce site.

Par ailleurs, pour votre totale information, nous sommes également en copropriété avec l'immeuble Kennedy et un privé, dû à la présence de la galerie commerciale, ce qui impacte aussi la réflexion utile à l'avenir de ce lieu.

En plus des contacts avec la Ville, étant donné leur occupation partielle, il faut savoir également que l'Université de Liège souhaite relocaliser certaines facultés au centre-ville. Cet acteur n'est d'ailleurs pas le seul à manifester de l'intérêt quant à ce bâtiment vu l'arrivée du

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

tram. Ce moyen de transport constitue aussi un élément de réflexion supplémentaire en matière de stratégie immobilière au sein de ce quartier du centre-ville.

Ainsi, les expertises sont encore en cours, une estimation du bien d'ailleurs été demandée à un notaire pour fin mai 2023.

Vous l'aurez compris, Madame la Conseillère, que toutes les portes sont encore ouvertes quant à l'avenir de ce site provincial historique, que ce soit une vente complète ou partielle du site, d'un partenariat, ou de toute autre formule qui permettra de voir un projet global émerger, en concordance avec les intentions provinciales de rationalisation immobilière et en bonne entente avec les différents acteurs locaux.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Non.

Pour la sixième et dernière question, je donne la parole à M. Julien VANDEBURIE.

M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Mesdames et Messieurs membres du Collège, bonjour.

Il y a une chose très chouette d'être ici, très bel auditoire, il y a une chose qui ne change pas par rapport au Conseil, c'est la qualité des sièges hein ! On est toujours aussi mal assis, toujours aussi difficile de travailler.

Mais bon, trêve de plaisanterie, on va voter aujourd'hui le projet de plan stratégique d'Enodia. Et vous le savez bien, on a beaucoup parlé de la vendre de VOO qui va générer un dividende exceptionnel, et la Province en qualité d'actionnaire principal va donc bénéficier d'une très belle enveloppe.

Les questions sont assez simples : quelles sont les intentions du Collège en la matière ? Est-ce que vous comptez proposer au Conseil, alors je sais que ce n'est pas tout de suite, ce sera dans les années ultérieures mais enfin, une réflexion va certainement débiter pour avoir une programmation pluriannuelle, est-ce que vous allez proposer une stratégie de réinvestissement, une réduction de la dette ou éventuellement une diminution des taxes et impôts ?

Je vous remercie pour les premières indications quant aux grandes orientations en la matière.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

J'invite M. Claude KLENKENBERG, Député provincial à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Chef de groupe, Monsieur Vandeburie, vous m'interrogez notamment sur les intentions du Collège suite à la vente de VOO et les bénéfices exceptionnels que cette vente va générer.

Tout d'abord M. VANDEBURIE, il importe de rappeler que si la cession de la participation majoritaire dans VOO S.A. par NETHYS pourrait effectivement, je dis bien pourrais, selon le Plan stratégique établi par ENODIA, rapporter "un dividende exceptionnel" aux associés du secteur Télécoms, de l'ordre de plus ou moins 150 millions d'euros, dont fait partie la Province de Liège, encore faut-il que cette cession soit concrétisée, ce n'est pas le cas pour le moment, ce qui devrait peut-être être le cas en juin 2023.

Il y a toutefois des contingences temporelles : tel que le Plan stratégique d'ENODIA le précise, ce dividende exceptionnel est prévu en liquidation pour 2025, même si ce Plan fait part de la possibilité d'anticiper courant 2024 cette distribution en cours d'exercice dès lors que le produit de la cession devrait être payé en 2023 par ORANGE BELGIUM à NETHYS; avec une rétrocession de ce qui ne sera pas réinvesti au sein du groupe vers ENODIA, à l'issue de l'AG de NETHYS fin avril 2024, sur base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, courant du second semestre 2023, le Conseil d'Administration d'ENODIA établira les projections de cette répartition du dividende exceptionnel à se répartir entre les associés du secteur télécoms, en application stricte des statuts de la Société.

Une fois le montant communiqué pour la Province de Liège, le Collège pourra sur une base concrète entamer ses travaux de réflexion en la matière, puis partager des propositions avec les membres du Conseil provincial.

Vous comprendrez donc que ce 27 avril, il est beaucoup trop tôt pour débattre de ce sujet dès lors que la cession de la participation à ORANGE qui n'est pas encore concrétisée, ni la part du dividende exceptionnel provincial connue.

Enfin, je pense que vous avez déjà reçu toutes ces réponses lundi lors de notre cinquième Commission ce lundi 24 avril. On a essayé d'être le plus clair possible me semble-t-il et Monsieur le Chef de groupe, Monsieur VANDEBURIE, à ce stade aucune décision n'a été prise, comme je l'ai dit, par le Collège provincial.

Nous aurons donc l'occasion d'en reparler en temps opportun en Commission et au sein de cette Assemblée. En attendant, comme l'a dit Alphonse de Lamartine : « La patience est la vertu du juste. ».

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Une réaction ?

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (de son banc).- Moi Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

M. LE PRESIDENT.- Ah ! Je m'excuse mais c'était tantôt, avant la réponse du Député.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 22-23/176 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces wallonnes » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/177 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2018-2022 conclu avec l'asbl « Centre Lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie » (ORW) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 22-23/176 à 22-23/177) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 176 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Marc MAGNERY à nous en faire connaître les conclusions.

M. Marc MAGNERY Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Première question, premier rapport, décidément j'ai tous les honneurs aujourd'hui.

Alors, le mardi 25 avril 2023, votre première Commission s'est réunie au Palais provincial et a abordé le dossier numéroté 22-23/176 : rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces wallonnes » - Exercice 2021/Prévisions 2022.

Un Commissaire interroge sur une action qui est coordonnée par l'APW, à savoir l'opération Place aux enfants. Il demande quel est exactement le rôle joué par la Province durant cette opération et combien de communes sont concernées.

Un membre de l'administration répond que ce sont surtout les communes qui occupent un rôle central dans la participation à l'opération Place aux Enfants. La Province coordonne quant à elle un grand goûter des enfants lors d'une journée annuelle qui peut se dérouler à différents endroits : au Château de Jehay, au Musée de la vie wallonne ou prochainement au B3.

Toutes les écoles sont évidemment invitées à participer quelque que soit leur réseau. Concernant le chiffre exact des communes participantes dans notre Province, l'administration qui n'avait pas immédiatement la réponse, a fait suivre un mail avec toutes les informations nécessaires.

Le rapport est approuvé par 9 voix pour et 3 abstentions.

Merci

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Le document 177 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/178 : Octroi de subventions en matière de Relations institutionnelles – Demande de soutien de l'asbl « Royal Syndicat d'Initiative de Theux » dans le cadre de l'organisation de la 9ème édition de la marche des Six Cents Franchimontois, le 23 septembre 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 22-23/178).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/179 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel Les Chiroux », dans le cadre de l'organisation du TempoColor Festival 2023 à Liège.

Document 22-23/180 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Nectar », dans le cadre de l'organisation d'ateliers d'initiation au rap aux Chiroux du 20 au 25 février, du 27 février au 3 mars, et au B3 du 10 au 18

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023**juillet et du 19 au 28 juillet 2023.****Document 22-23/181 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Les Amis du Château féodal de Moha », dans le cadre de l’organisation de la Fête des Fous 2023, les samedi 13 et dimanche 14 mai, et des Balades contées, les vendredi 8 et samedi 9 septembre 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6 à 8 de l’ordre du jour (documents 22-23/179 à 22-23/181) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 22-23/182 : Octroi de subventions en matière de Culture et d’Agriculture – Demande de soutien de l’asbl « Ceinture Aliment’Terre Liégeoise » dans le cadre du Festival « Nourrir Liège », du 13 au 23 avril 2023 à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l’ordre du jour (document 22-23/182).

Ce document a été soumis à l’examen des première et quatrième Commissions et n’a soulevé aucune question. C’est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l’adopter, et par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l’adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/183 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio – Télévision – Culture » (RTC) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/184 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « VEDIA » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/185 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison de la Presse et de la Communication » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/186 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris » (CSD) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/187 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/188 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/189 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi Aussi, je joue au Ping !!! » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 à 16 de l'ordre du jour (documents 22-23/183 à 22-23/189) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces sept documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 22-23/190 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Olympic Urban Festival », dans le cadre de l'organisation de l'Urban Youth Games les 6 et 7 avril 2023 à Waremme.

Document 22-23/191 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise », dans le cadre de l'organisation de la 58e édition de la Flèche Ardennaise le 7 mai 2023 à Stavelot et de la 57e édition de la course « Aubel – Thimister – Stavelot » du 4 au 6 août 2023.

Document 22-23/192 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Foot 2000 » – Organisation du challenge « Benoît Thans », les 14, 20 et 21 mai 2023.

Document 22-23/193 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « TC Embourg », dans le cadre de la participation du club au championnat de Belgique de tennis Dames 1 et Dames 2, de mai à septembre 2023.

Document 22-23/194 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RBC Wanze » – Organisation d'un tournoi international de basket-ball, du 17 au 21 mai 2023 à Wanze.

Document 22-23/195 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Challenge la Meuse » – Organisation du challenge la Meuse (joggings et trails), du 30 janvier au 19 décembre 2023 en province de Liège.

Document 22-23/196 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R.C. Pesant Club Liégeois » dans le cadre de la 37e édition de « Liège-Bastogne-Liège Espoirs », le samedi 15 avril 2023, de la 2e édition de « Liège-Bastogne-Liège Juniors », le samedi 6 mai 2023 et du Tour de la Basse Meuse, les samedi 9 et dimanche 10 septembre 2023.

Document 22-23/197 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Maasmarathon de la Meuse », dans le cadre de l'organisation de la 24e édition du « SchneiderElectric-Maasmarathon de la Basse-Meuse », le dimanche 7 mai 2023 à Visé.

Document 22-23/198 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Club Cycliste les Amis de Hawy », dans le cadre de l'organisation du « Province Cycling Tour 2023 », du 13 au 16 juillet 2023.

Document 22-23/199 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Didier PETITJEAN pour l'association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège », dans le cadre de l'organisation des finales de la

Coupe de la Province de football, les 27 et 29 mai 2023.**Document 22-23/200 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Commune d’Aywaille – Festivités organisées dans le cadre de la course cycliste « Liège-Bastogne-Liège », du 21 au 23 avril 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 à 27 de l’ordre du jour (documents 22-23/190 à 22-23/200) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces onze documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 6 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose d’adopter le document 192, Madame Anne THANS-DEBRUGE s’est retirée pour le vote sur ce document, et par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose d’adopter les dix autres documents.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Madame Anne THANS-DEBRUGE, ne participera pas au vote sur le document 192.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces onze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 22-23/201 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l’asbl « 361 Degrés », dans le cadre de l’organisation de deux courses « Woman race » le 12 mars à Liège et le 10 septembre 2023 à Eupen.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l’ordre du jour (document 22-23/201).

Ce document a été soumis à l’examen de la deuxième Commission et n’a soulevé aucune question. C’est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l’adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/202 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur de Liège », dans le cadre de son fonctionnement 2023.

Document 22-23/203 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Fedemot », dans le cadre de l'achat d'un scooter électrique.

Document 22-23/204 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation SUSA », pour l'achat de mobilier pour l'aménagement de nouveaux locaux pour le service « répit ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 à 31 de l'ordre du jour (documents 22-23/202 à 22-23/204) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 22-23/205 : Désignation au 1^{er} mars 2023 d'un nouveau receveur spécial des recettes au Centre d'Aide à Domicile (CAD).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 22-23/205).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstention que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/206 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre d'Aide à Domicile.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 22-23/206).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Manifestement, je ne sais pas ce que la Députée a fait en deuxième Commission mais manifestement, elle a été relativement calme. Et les Conseillers aussi mais je constate que bon nombre de points n'ont soulevé aucune question.

(Rire)

Document 22-23/207 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition d'ordinateurs portables de type « WinBook » destinés aux élèves de l'Enseignement de la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023**Document 22-23/208 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition de pointeuses, la mise à jour de l’environnement de pointage et le support y associé pendant 5 ans ainsi que l’acquisition de badges pendant 4 ans.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34 et 35 de l’ordre du jour (documents 22-23/207 et 22-23/208) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 8 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d’intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/209 : Adhésion à la centrale d’achat du SPW « École Numérique », relatives à l’acquisition d’écrans interactifs et autres matériels informatiques au profit des établissements d’enseignements situés en Wallonie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l’ordre du jour (document 22-23/209).

Ce document a été soumis à l’examen de la troisième Commission et n’a soulevé aucune question. C’est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l’adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/210 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Internat de l'École Polytechnique de Verviers – Remplacement des canalisations de décharge et d'alimentation en eau.

Document 22-23/211 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid – Remplacement de la station inférieure de traitement des eaux usées et travaux d'égouttage annexes.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 22-23/210, 22-23/211) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/212 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Groupement d'Informations Géographiques (GIG) » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 22-23/212).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/213 : Subsidés d'équipement touristique – Nouvelle dérogation du délai de justification jusqu'au 31 décembre 2023 concernant une subvention octroyée à l'Office du tourisme de la Ville de Huy portant sur les rénovations du bateau « Val Mosan ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 22-23/213).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Madame Sandrina GAILLARD ne participe pas au vote sur ce point.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/214 : Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales pour 2023 – Résolution générale pour l'application des nouvelles dispositions de la Loi du 20 novembre 2022 portant sur des dispositions fiscales et financières diverses, notamment sur le délai de réclamation en matière de taxes provinciales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 22-23/214).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous

propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? /

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/215 : ENODIA : Assemblée générale extraordinaire fixée au 28 avril 2023.

Document 22-23/216 : C.I.L.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire 2022 fixée au 16 mai 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 22-23/215, 22-23/216) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Enfin, le document 215 a soulevé des questions ! J'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, à l'examen du point « AG extraordinaire du 28 avril 2023, document 22-23/215 - ENODIA », nous avons eu un exposé clair, précis et transparent de la Directrice générale.

A la suite de celui-ci, un Commissaire a demandé si les 18 communes qui ne recevront pas de dividendes exceptionnels de la vente de VOO ne font pas assez de poids pour empêcher le plan stratégique

Il lui est répondu qu'il y a eu une large adhésion au plan stratégique ; il y a eu une démarche participative pour présenter le plan à la Province, aux communes et aux délégués des AG.

Des rencontres avec les bourgmestres ont été organisées, ils cherchent des voies de réinvestissement. Les 18 communes étaient associées via le secteur 5, gaz et participation. Le

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

Conseil d'administration voulait attirer l'attention sur les contraintes des petites communes qui n'ont pas de service désigné au marché public et que ce ne soit pas le premier arrivé le premier servi.

Un autre Commissaire demande quelle est la motivation d'investir dans Noshag ? C'est un outil liégeois avec un spectre wallon et porteur de projets de transition énergétique.

Il n'y a pas un seul acteur en transition énergétique, il est donc important de ne pas avoir de doublon mais il ne faut fermer aucune porte. C'est également une caisse de résonance vers le secteur privé.

Les deux points ont été par 8 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Le document 216 quant à lui n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme Marie MONVILLE.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je me fais le porte-parole de mon Chef de groupe qui n'a pas pu nous rejoindre.

Au conseil d'administration préparant l'assemblée générale d'ENODIA, Les Engagés-CSP ont assumé leur rôle d'observateur en posant des questions.

Les associés, dont la Province majoritaire, sont invités à voter l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale sur lequel figure le plan stratégique pour les prochaines années. Les Engagés soutiendront ce plan mais dans le même temps insistent sur les éléments suivants.

Il faut saluer les investissements de Nethys dans la production d'énergie renouvelable et par ce vecteur l'espoir de stabiliser les dividendes pour les communes associées et la Province. Ces investissements vont représenter 400 millions sur un disponible de 740 millions issus de la vente de VOO, hors dividendes exceptionnels et immédiats de 150 millions.

L'affectation du solde de 340 millions doit pour Les Engagés-CSP être clarifiée en poursuivant les objectifs suivants : être porteurs de développement pour l'économie et l'emploi de la région liégeoise. L'économie circulaire et le développement durable doivent être privilégiés ; de construire pour Nethys un core business clair et lisible, en évitant les participations croisées, en évitant des participations dans les invests à autre orientation stratégique, en évitant développer des activités qui sont déjà le core business d'autres intercos ; d'éviter le saupoudrage et le catalogue 3 Suisse dans la liste des investissements car ces sommes considérables sont une réelle opportunité d'enfin positionner Enodia Nethys dans un rôle de soutien aux communes et à la région liégeoise ; relativement aux communautés d'énergie, de clarifier ce concept fort théorique et de mieux cerner pour les communes l'aide qu'elles pourraient avoir, au travers d'un droit de tirage afin que celle-ci soient traitées de la manière la

plus équitable possible.

Enfin, le dividende exceptionnel et non récurrent de 150 millions aux associés du secteur télé-co. doit prioritairement servir à l'amortissement accéléré de dettes ou la reconstitution de réserves.

Le ressenti des communes peut être une absence de rétributions justes et proportionnelles. Pour y répondre, la structure du groupe doit être repensée et simplifiée pour davantage de transparence et efficacité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. D'autres interventions ? Pas d'autre intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Tout d'abord, le document 22-23/215, ENODIA :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? /

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le vote sur le document 22-23/216, la CILE :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? /

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/217 : Cultes – Compte 2022 de la Fabrique d'Église Orthodoxe grecque Sainte-Barbe, Rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Prise de connaissance.

Document 22-23/218 : Cultes – Compte 2022 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2023

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 44 et 45 de l'ordre du jour (documents 22-23/217, 22-23/218) ont été regoupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? /

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/219 : Régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » : Approbation des comptes annuels arrêtés au 29 septembre 2022/décharge donnée au commissaire et aux administrateurs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 22-23/219).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Avant de clore définitivement cette réunion, je voudrais aussi remercier l'ensemble des services, et ils sont nombreux, à avoir organisé cette réunion ici, ce n'est pas évident, on doit déplacer quand même pas mal de choses pour pouvoir le faire dans des conditions correctes et acceptables, je pense que ça a été le cas.

(Applaudissements nourris)

Nous allons pouvoir, comme prévu, visiter ce bâtiment. On a déjà eu l'occasion de se balader d'un couloir à l'autre pour les salles des groupes auparavant, nous allons pouvoir regarder ça avec beaucoup d'intérêt et prendre ensemble le verre de l'amitié, compte-tenu que je pense que ceci est quand même une marque importante que la Province impose à ici à la ville de Liège et pour l'occupation de ces locaux.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu ce jeudi 25 mai 2023 à 16H30.

Je vous remercie et je clos la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 17H45'.